**Contrat de bénévolat**

Entre d’une part

l'association Ouverture Rencontres Evolution (ORE)

SIRET : 41883205100035

dont le siège social se situe 3 allée des jardins 21800 QUETIGNY,

représentée par M Amine FARSI, président de l'association,

Et d’autre part,

M., Mme, Mlle DEMIR Umut  
Adresse postale : 14 bd Marechal de Lattre de Tassigny, 21300, CHENOVE  
Email : umutdmir07@gmail.com  
Téléphone : 0760869924

il a été convenu ce qui suit pour l’année scolaire 2023/2024 (du 01/09/2023 au 31/08/2024)

**Article 1 : l’association ORE s’engage envers la ou le bénévole à:**

- lui fournir les moyens et la formation nécessaires à l’exercice de l’activité bénévole;

- l’informer sur l’ensemble de son action et les orientations et décisions prises par son assemblée générale, son conseil d’administration ou son bureau.

- lui garantir la couverture d’une assurance responsabilité civile, indemnisation des dommages corporels, dommages aux biens dans le cadre des activités confiées.

**Article 2 : la ou le bénévole s’engage à:**

- fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- devenir membre de l’association en donnant, comme le prévoient ses statuts, le nombre minimal d’heures de bénévolat dans le cadre des activités de ORE ;

- respecter les orientations de l’association dans le cadre de l’activité bénévole objet du présent contrat ;

- ne pas communiquer dans les médias, auprès des partenaires ou sur les réseaux sociaux au nom de l’association ;

- être ponctuel-le dans les activités de l’association;

- Mme/M DEMIR Umut s’engage pendant la durée du présent contrat, et après son expiration, à ne pas utiliser personnellement ou divulguer des informations confidentielles sur l’association ou ses adhérent-es, qu’elles soient en rapport ou non avec ses activités bénévoles. Et ceci par quelque moyen que ce soit, à l’intérieur ou à l’extérieur de l’association.

**Article 3 : Activités prévues:**

Mme/M DEMIR Umut pourra

* participer aux séances bihebdomadaires d’aide aux devoirs hors vacances scolaires ou aux stages de révision organisés par l’association pendant les vacances scolaires.
* contribuer aux activités numériques au centre informatique municipal ou lors des stages d’informatique et de robotique organisés pendant des vacances scolaires.
* aider au projet « Jardin connecté ».

Ces activités se déroulent 3 allée des Jardins à Quetigny (21800)

Elle ou il pourra également accompagner les adhérent-es de l’association lors des sorties culturelles ou ludiques prévues par l’association. Lors de celles-ci, elle ou il aura une liste nominative du petit groupe d’élèves qui seront sous sa responsabilité durant toute la sortie.

**Article 4 :** L'association pourra à tout moment arrêter sa collaboration avec la ou le bénévole en cas de non-respect des engagements pris.

Fait en deux exemplaires à QUETIGNY le 18/07/2023

Association représentée par : Le bénévole

(signature précédée de "lu et approuvé") (signature précédée de "lu et approuvé")

……………….………………